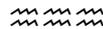


PROCÈS-VERBAL

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **27 janvier 2021**
à 19 h 30

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

M. Denis KUSTER, 1^{er} Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 2^{ème} Adjointe au Maire, M. Patrick HAMELIN, 3^{ème} Adjoint au Maire, Mme Véronique VEREECKE, 4^{ème} Adjointe au Maire, M. Léonard GUTLEBEN, 5^{ème} Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Jean-Luc HERZOG, Marc NOEHRINGER, Yves SCHOEBEL, Marie-Pascale STOEESLE, André MERCIER, Jean-François IMHOFF, Carmen REBOREDO, Régine SORG, Elisabeth FISCHER-ZINCK, Eliane WARTH, Christian BEYER, Alexandra WEBER-HINZ.

Secrétaire de séance : M. Thierry REYMANN, secrétaire général

Date de convocation : 22 janvier 2021

Était absente excusée : Mme Delphine ZIMMERMANN

Procurations : Mme Delphine ZIMMERMANN a donné procuration à Mme Hélène ZOUINKA

Lieu de la réunion : Espace culturel les Marronniers, 13 rue des Trois-Châteaux (en raison des mesures de distanciation physique rendues nécessaires par la gestion de l'épidémie de Covid-19).

Après les salutations de bienvenue, et avant d'engager l'examen des points portés à l'ordre du jour de la séance, M. le Maire partage avec l'assemblée deux lettres de remerciements qui lui ont été adressées dernièrement par M. Jacques GIORGIUTTI et par M. le directeur de la résidence de tourisme Pierre et Vacances d'EGUISHEIM.

Il explicite par ailleurs sa position quant à la Communauté Européenne d'Alsace, à la suite d'un récent article paru dans la presse locale. S'agissant de ce sujet qui a fait l'actualité ces derniers jours, il réitère en particulier être opposé à une sortie de l'Alsace de la région Grand Est.

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

M. Patrick HAMELIN a sollicité le 7 janvier 2021 un léger ajustement de la rédaction du dernier paragraphe du point n° 6, ainsi qu'il suit (demande de suppression des termes barrés) :

Point 6 : Lettre d'intention concernant le projet de bassin de rétention pluvial

[...]

⇒ *APPROUVE les termes du courrier ci-joint, qui sera expédié afin à la fois de prendre date avec les services du Département et de Rivières de Haute-Alsace et de ~~tenir~~ ~~autant que possible de conserver des possibilités de financement public futur pour~~ l'ouvrage de rétention envisagé.*

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité, ainsi modifié.

POINT 2 : Affaires forestières

Le Conseil municipal,

Vu les programmes des travaux d'exploitation (portant sur 1 010 m³) et patrimoniaux présentés par l'O.N.F. pour l'exercice 2021 ;

Vu l'état d'assiette pour 2022 ;

Entendu l'intervention de M. Marc NOEHRINGER, Président du comité consultatif Forêt :

- dressant, en introduction, un rapide bilan financier de l'exercice forestier 2020, qui se clôture en déficit, toutefois mesuré, de l'ordre de quelques milliers d'euros ;
- adressant ses remerciements à M. Rémy BRUNNER, nouvel intérimaire sur le triage, qui a cependant su se dévouer pour valoriser en plaquettes forestières, au travers d'O.N.F. ENERGIE, les chablis consécutifs à la tempête de l'hiver précédent, à hauteur de quelque 46 T de bois brut (soit 25 T de bois anhydre) au prix de 45 € / T ;

- rendant attentif aux limites de l'exercice d'élaboration d'un budget forestier prévisionnel, alors que d'importants dommages supplémentaires ont par exemple été causés aux peuplements du fait des massives chutes de neige lourde survenues les 14 et 15 janvier dernier. Ces dommages n'ont pas pu être pris en compte dans les programmes de travaux, préparés bien antérieurement, les rubriques en rapport à la sécurisation des chemins et sentiers pouvant en particulier en être affectés à la hausse ;
- soulignant qu'en 2021, pour la deuxième année consécutive, aucun bois frais et sain ne sera abattu, devant l'urgence d'exploiter les bois fragilisés (sécheresse, insectes...), qui ont tendance à sécher sur pied ;
- explicitant, avec un souci pédagogique à destination en particulier des nouveaux élus, chaque ligne du budget prévisionnel forestier pour 2021, qu'il a synthétisé en un unique tableau, résumé ci-après :

Programme des travaux d'exploitation :

Recette brute de coupes à façonner à attendre sur l'exercice 2021	43 000 ,00 €
Recette nette de coupes sur pied à attendre sur l'exercice 2021	néant
Recette nette ONF ENERGIE 2020 (4 473,00 €) et 2021 (2 500,00 €)	6 973,00 €
Reliquat de vente sur exercice précédent (sous réserves).....	4 000,00 €

À déduire :

Frais d'exploitation (32 970,00 €), maîtrise d'œuvre (3 030,00 €)	
Assistance à la gestion de la main d'œuvre (20,00 €), autres dépenses (cotisation C.A.A.A., équipements de sécurité, transport... pour 270,00 €)....	<u>-36 290,00 €</u>

Bilan net d'exploitation prévisionnel..... **+ 17 683,00 €**

Programme des travaux patrimoniaux :

Maintenance du parcellaire.....	1 260,00 €
Entretien des plantations	485,00 €
Toilettage après exploitation.....	1 320,00 €
Entretien des clôtures	504,00 €
Entretien du réseau routier et des renvois d'eau	2 760,00 €
Reprofilage chemin aval lieu-dit Grosstann	6 600,00 €
Travaux de sécurité du public.....	<u>1 680,00 €</u>
Sous-total travaux :	14 609,00 €

Assistance technique à donneur d'ordre	2 389,00 €
Frais de gestion main d'œuvre, cotisations C.A.A.A., équipements de sécurité	<u>888,00 €</u>
Sous-total frais annexes :	3 277,00 €

Total général – travaux patrimoniaux : **17 886,00 €**

Soit un résultat net global prévisionnel HT (17 683,00 € – 17 886,00 €) :-203,00 €
(hors incidence des recettes de chasse, des frais de garderie, de la contribution supplémentaire de 2€/ha et de la contribution volontaire obligatoire)

- entrant successivement dans le détail des programmes prévisionnels de travaux d'exploitation et patrimoniaux, et en particulier, pour ce dernier, de trois modifications proposées par le comité consultatif Forêt, qui a examiné les propositions de l'O.N.F. lors de sa réunion du 6 janvier dernier, ainsi qu'il suit :
 - suppression de travaux d'entretien sur le sentier de l'Ecureuil, qui relève de la compétence du syndicat forestier du massif des châteaux (- 2 660,00 €) ;
 - suppression de la parcelle forestière n° 8 dans le programme de dégagement de plantations (-775 €) et dans le programme d'entretien de grillages (-336,00 €), encore en bon état, et à la charge de l'I.N.R.A. ;
- regrettant de présenter un budget en très léger déficit prévisionnel de quelque 203,00 €, cette situation étant liée en partie au souhait du comité consultatif de maintenir en 2021 les travaux d'entretien d'un chemin, lieu-dit Grosstann, alors qu'il plaidait lui-même initialement pour un report à 2022, avant en définitive de se ranger à l'avis des autres membres et à suivre la proposition de l'O.N.F., justifiée entre autres par la nécessité d'affecter à l'entretien de la voirie le produit de la location de la chasse ;
- déplorant d'autre part, comme toute l'assemblée, la persistance depuis plusieurs années d'un intérim au niveau du triage du secteur, et ce au détriment d'un recrutement de plein exercice qui se trouverait pleinement justifié, diverses interventions en ce sens auprès de M. Jean-Pierre RENAUD, directeur territorial de l'O.N.F. Grand Est, étant pour l'heure, comme il est signalé, restées sans effet jusqu'à présent ;
- répondant, enfin, en marge de l'examen de ce point de l'ordre du jour, à diverses interrogations ayant trait à la chasse ;

Sur proposition du Comité consultatif de la Forêt ;

Après délibération,

À l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE, sans observations, le programme des travaux d'exploitation 2021 tel que présenté par l'O.N.F. ainsi que la convention d'assistance technique à intervenir avec cet organisme ;
- ⇒ APPROUVE également le programme des travaux patrimoniaux 2021 proposé par l'O.N.F., modifié toutefois sur les trois points détaillés ci-dessus, qui n'ont donc, pour ce motif, pas été intégrés dans les montants prévisionnels récapitulatifs exposés par M. NOEHRINGER ;
- ⇒ APPROUVE d'autre part l'état d'assiette 2022, à savoir les prévisions de martelage à réaliser courant 2022 (parcelles 5, 15, 30) pour une estimation de 1 745,35 m³ en volume dit d'aménagement) ;
- ⇒ AUTORISE M. le Maire à signer ces états prévisionnels, les conventions de maîtrise d'œuvre correspondantes, ainsi que toute pièce en rapport à cette affaire ;
- ⇒ DÉCIDE de porter au budget primitif 2021 les dépenses et recettes telles que détaillées ci-dessus ;

⇒ PREND ACTE de la remarque de M. Christian BEYER, portant à la connaissance du Conseil municipal que vers le milieu des années 2000, la commune dégagait régulièrement des excédents conséquents de l'exploitation de sa forêt, à hauteur de quelque 30 000 € l'an en moyenne se souvient-il, alors que depuis quelques années, il semble qu'au mieux seul un équilibre financier puisse peu ou prou être trouvé ; impression que ne partage pas totalement M. Patrick HAMELIN, qui répond en citant par exemple l'exercice forestier 2015, où le solde d'exploitation avait été positif d'environ 20 000 €, rappelle-t-il.

POINT 3 : Ouverture anticipée de crédits d'investissement

Le Conseil municipal,

Vu les dispositions réglementaires régissant les modalités de paiements par les collectivités en début d'exercice comptable, préalablement au vote du budget primitif ;

Vu en particulier l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autorisant M. le Maire à engager et à mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite des inscriptions au budget de l'année précédente ;

Considérant qu'en revanche, en vertu du même article de loi, une autorisation de l'assemblée délibérante est nécessaire pour procéder au mandatement de dépenses d'investissement, qui sous cette condition est possible jusqu'à concurrence de 25 % des crédits ouverts l'année précédente ;

Considérant que cette autorisation, s'agissant du budget général, porterait ainsi sur les montants maxima suivants, calculés sur la base de 25% des crédits ouverts en 2020 :

- Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 72 300,00 €
- Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 274 200,00 €
- Chapitre 23 – immobilisations en cours (opérations incluses) : 491 900,00 €

Total : 838 400,00 €, 25 % de cette somme représentant 209 600,00 € ;

Considérant que dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2021, et afin de pouvoir confirmer rapidement l'engagement de certaines opérations, il est proposé de faire usage de ces dispositions pour un certain nombre de dépenses ;

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ DÉCIDE de faire usage des dispositions susvisées pour l'ouverture anticipée des crédits d'investissement suivants au budget général, lesquels seront repris au budget primitif 2021 le moment venu :

Imputation budgétaire	Montants TTC	Détails complémentaires – dépenses concernées par ces ouvertures de crédits
2031	11 000,00 €	Maîtrise d'œuvre – extension du cimetière
21312	54 300,00 €	Mise aux normes électriques et travaux subséquents de peinture – école élémentaire
21318	11 000,00 €	Travaux sur le soubassement de la maison des associations
2188	15 700,00 €	Installation pour aires de jeux et de fitness
2315	50 000,00 €	Travaux de voirie – extrémité nord de la rue du Sylvaner
TOTAL :	142 000,00 €	

⇒ PREND ACTE de l'intervention de Mme Régine SORG, s'agissant du cimetière, s'étonnant du fait que le choix de l'intervenant semble avoir déjà été fait, sans que les membres du comité consultatif en aient pour l'heure été avisés, ce que M. le Maire confirme, précisant toutefois avoir toujours l'intention de mener à bien une large concertation avec la population dans ce dossier d'aménagement et d'extension du cimetière, avant toute concrétisation.

POINT 4 : Compétence Mobilité

M. le Maire expose :

La loi d'orientation sur les mobilités du 24 décembre 2019 a organisé la compétence « mobilité » autour de la Région, Autorité Organisatrice de la Mobilité (A.O.M.) au niveau du maillage du territoire et des intercommunalités en tant qu'A.O.M. locales.

La Communauté de communes pourrait prendre la compétence « mobilité » :

- Soit à l'échelle de son territoire ;
- Soit à une échelle plus large, après transfert de la compétence à un P.E.T.R. (pôle d'équilibre territorial et rural), un syndicat mixte (transport, Schéma de Cohérence Territorial) ;

Dans le cas contraire, la région devient automatiquement A.O.M. sur le territoire de la communauté de communes au 1^{er} juillet 2021.

La compétence d'A.O.M. permettrait ainsi d'intervenir, par exemple, pour développer une offre adaptée aux territoires : transport à la demande, mobilités actives, partagées, ainsi que la mobilité solidaire.

La mise en place d'un outil de déplacement solidaire, identifié comme besoin dans le diagnostic de la Charte M.S.A. de 2018, et envisagé dans le cadre des services de proximité à développer dans la Convention territoriale globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales, serait une des possibilités offertes par la prise en compte de la compétence, d'en être maître d'ouvrage et de bénéficier d'aides.

Plus largement, cette compétence permet d'élaborer une stratégie de mobilité dans le cadre du projet de territoire, soit en interne, soit à un niveau plus large comme le P.E.T.R. Rhin Vignoble Grand-Ballon.

Il est à préciser que devenir A.O.M. local n'implique pas le transfert des services dépassant le cadre du territoire comme les services de bus « traversants » ou les transports scolaires, gérés par la Région.

Dans tous les cas, d'éventuels projets seront liés aux capacités financières de la communauté de communes.

La procédure fixée par la loi pour ce transfert de compétence nécessite une décision du conseil communautaire, votée à l'unanimité lors de sa séance du 9 décembre 2020, suivie du vote des conseils municipaux à la majorité qualifiée dans les trois mois suivants :

- des deux tiers des conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population ;
- ou de la moitié des conseils municipaux, représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

- - -

Le Conseil municipal,

Vu la délibération adoptée par le conseil communautaire de la communauté de communes Pays de ROUFFACH, vignobles et châteaux le 9 décembre 2020 ;

Vu le document de présentation et le modèle de délibération transmis par la communauté de communes ;

Entendu les précisions complémentaires apportées par M. le Maire :

- rendant compte de la teneur de discussions en cours à propos de ce dossier en réunion de bureau de la communauté de communes, où des craintes, qu'il partage, relatives au financement ont émergé :
 - d'une part quant à la perspective de soumettre à une nouvelle contribution obligatoire (le versement mobilité), en ce contexte économique très difficile, les entreprises et organismes des secteurs public et privé employant plus de 11 personnes ;
 - d'autre part, quant au coût du service, sans doute largement supérieur aux recettes, ce qui conduit M. Patrick HAMELIN à s'interroger quant aux projections financières qui auraient pu être faites au regard des besoins prévisibles de mobilité ;
- estimant, de concert avec M. André MERCIER, que les besoins fins, à l'échelle du territoire de la communauté de communes, ne gagneraient sans doute guère à être laissés à l'initiative et sous le contrôle de la région Grand Est, et que le niveau local semble mieux adapté et pourrait s'appropriier, par ce biais, un véritable rôle d'acteur et

d'impulsion de la mobilité, domaine dans lequel il entrevoit un potentiel important, tant en termes de développement touristique que sur le plan du développement durable et de la limitation de la place de la voiture individuelle ;

- tenant le Conseil municipal informé de la réflexion en cours, avec Alsace Essentielle et COLMAR Agglomération, ayant trait aux besoins de transport pour les visiteurs du territoire, sujet qui, au fil des échanges, s'étend à présent aux préoccupations et besoins des habitants, ce qu'il appelait de ses vœux de longue date et qu'il salue donc aujourd'hui. M. le Maire explique avoir tenu, en dépit de l'existence de plusieurs bassins de vie sur le territoire, ce qui complique à l'évidence la donne, à prendre en considération et à intégrer dans cette réflexion toutes les communes de la communauté de communes, au-delà du seul cas particulier d'EGUISHEIM qui aurait pourtant certainement davantage de facilités à discuter isolément de mobilité avec l'agglomération colmarienne. Mme Carmen REBOREDO exprime son soutien à cette position solidaire, qu'elle estime judicieuse ;
- soulignant le calendrier, en la matière, assez tendu déjà, la perspective de l'entrée en vigueur effective de nouveaux services pouvant se profiler dès le 1^{er} septembre 2022 ;
- indiquant, en réponse à une interrogation de M. Patrick HAMELIN, que tous les maires de la communauté de communes sont unanimement favorables à cette prise de compétence ;

Considérant l'intérêt de pouvoir exercer, à l'échelle du territoire et au plus proche des réalités et des besoins de terrain, une telle compétence ;

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ APPROUVE la prise de la compétence "mobilité" par la communauté de communes Pays de ROUFFACH, vignobles et châteaux, avec effet au 1^{er} juillet 2021.

POINT 5 : Rapport annuel 2019 – syndicat intercommunal des eaux de la Plaine de l'III

Le Conseil municipal,

Vu le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du syndicat intercommunal des eaux de la Plaine de l'III, réceptionné en mairie le 15 décembre 2020 ;

Entendu l'intervention de M. Léonard GUTLEBEN :

- détaillant et commentant à l'assemblée les principales données chiffrées et les principaux indicateurs extraits du rapport (étendue du syndicat, nombre d'abonnés, compétences exercées, consommations facturées, linéaire de canalisations, double tarification, conformité des analyses, dureté de l'eau, rendement, etc...) ;

- évoquant les perspectives de déploiement de la radiorelève de compteurs à EGUISHHEIM, projet ambitieux dont il espère qu'il pourra aboutir au moins dans les 4 à 5 ans à venir ;

Après délibération,

- ⇒ PREND ACTE du rapport annuel 2019 du syndicat, joint en annexe à la présente délibération ;
- ⇒ PREND ACTE également de la remarque de M. Christian BEYER, s'agissant de la teneur en nitrates de l'eau distribuée, encore satisfaisante et largement dans les normes, mais pour laquelle il relève une dégradation d'année en année. Abordant par ailleurs le dossier STOCAMINE, M. BEYER s'élève contre la récente décision gouvernementale de ne pas procéder à de nouvelles évacuations des déchets toxiques stockés au fond de cette ancienne mine de potasse à WITTELSHEIM. Il estime que cette décision expose les générations futures à des risques écologiques très graves, du fait de la pollution de l'eau de la nappe phréatique d'Alsace qui est à craindre, et appelle la commune à solliciter à ce propos le syndicat des eaux de la Plaine de l'Ill, particulièrement concerné, en lui demandant de reprendre position clairement et de réitérer aux autorités sa ferme opposition à une telle perspective. M. le Maire confirme qu'un courrier sera adressé en ce sens au président du syndicat mais, avec M. HAMELIN, souligne pour autant la dangerosité extrême, avérée, pour les intervenants qui seraient chargés de toute nouvelle opération d'évacuation desdits déchets.

POINT 6 : Litige en cours rue des Merles – perspectives concernant l'éventualité d'un accord transactionnel

Le Conseil municipal,

Vu le litige relatif à la pollution de terrains, rue des Merles, en cours depuis plusieurs années avec les consorts GASCHY, devant plusieurs instances, et notamment le volet administratif de l'affaire ;

Vu ses délibérations antérieures se rapportant à ce dossier ;

Entendu l'exposé de M. le Maire, rappelant les tenants et les aboutissants de ce dossier, synthétisant l'avancement de pourparlers en cours entre les parties et les différentes propositions et contre-propositions échangées ces dernières semaines ;

Entendu les observations, remarques et recommandations formulées par plusieurs conseillers municipaux, dans la perspective d'un prochain aboutissement d'une telle issue négociée ;

Après délibération,

⇒ RÉITÈRE accueillir favorablement la perspective de clore définitivement le litige considéré par un accord transactionnel prenant en compte tous ses aspects, perspective qui semble désormais proche bien que non encore certaine, étant précisé que le Conseil municipal aura à statuer formellement, le moment venu et le cas échéant, sur la base du projet définitif de protocole.

POINT 7 : Compte-rendu des travaux de comités consultatifs et de délégués au sein de structures intercommunales

Comité consultatif Patrimoine communal - autorisations d'urbanisme

Son président, M. Denis KUSTER, tient l'assemblée informée du dépôt récent et des principales caractéristiques d'un projet conséquent de transformation en habitations d'une grange, 14 rue de COLMAR.

M. Patrick HAMELIN revient par ailleurs sur une remarque formulée en réunion par un de ses membres, en l'occurrence M. Youssef ZOUINKA, qui soulignait l'intérêt de procéder à un diagnostic énergétique global des bâtiments communaux. Il soutient une telle perspective, qui aurait l'avantage de disposer d'un état des lieux complet de la situation et des priorités à envisager en la matière.

Comité consultatif Environnement et développement durable, fleurissement et espaces verts

M. Léonard GUTLEBEN synthétise au Conseil la teneur des principales discussions tenues au cours de la réunion du comité qu'il préside, qui s'est réuni le 14 janvier dernier.

L'alignement d'arbres de la route de WETTOLSHEIM a été l'un des principaux sujets évoqués. Sur les 24 unités qui constituent cet alignement, il s'avère que la moitié est à remplacer. La question de les replanter ou non, certains se trouvant par exemple sous des candélabres ou à proximité de réseaux, a été débattue, avant qu'il ne soit tranché par l'affirmative, moyennant le déplacement de quelques fosses.

Les essences choisies, sélectionnées par M. Xavier VONTHRON, adjoint au responsable du service technique, l'ont été parmi celles présentant un fût dit "colonne", évoluant en hauteur plutôt qu'en largeur : Prunus serrulata "Amanogawa", Ginkgo biloba "Fastigiata Blagon", Fagus sylvatica "Dawyck Purple", Liquidambar styraciflua "Slender Silhouette".

Le deuxième sujet principal évoqué lors de cette même réunion a été la perspective de l'établissement de conventions de fleurissement partagé. Il s'agit, rappelle M. GUTLEBEN, de permettre aux habitants de s'approprier un morceau du domaine public, de le mettre en valeur et de l'entretenir. Parmi les premiers emplacements pressentis pour une telle expérimentation, sont cités : la Place des Hirondelles, la rue Karl GUTMANN, la Place de l'église, ou encore les abords immédiats du calvaire de la rue du Sylvaner.

Concrètement, une charte d'engagements réciproques, portant effet sur un an, sera établie entre l'habitant et la commune, cette dernière conservant un droit de regard sur les emprises concédées.

Le principe de doter le verger pédagogique du Parc du Millénaire de plaquettes explicatives a d'autre part été décidé.

L'identification de zones de talus, dans le vignoble, qui pourraient être laissées non fauchées, pour favoriser la biodiversité, va être entreprise.

Enfin, il rend compte de l'état d'avancement d'un projet de végétalisation dans les remparts (vigne vierge, roses trémières...), lancé voici près de deux ans par un repérage sur site, dont certains aspects doivent aujourd'hui dans un premier temps être réactualisés.

Comité consultatif Action sociale

À l'approche de sa prochaine réunion, la présidente de ce comité, Mme Véronique VEREECKE, expose avoir été contactée, entre Noël et le Jour de l'An, par un commerçant local qui souhaitait pouvoir offrir à des personnes du village rencontrant des difficultés financières divers produits alimentaires, dont la date limite de consommation était courte.

Elle s'est ainsi attelée, avec l'aide de l'assistante sociale, à constituer une liste de 11 foyers, portée depuis à 14, à qui ces colis ont ainsi depuis été distribués.

Association foncière

M. Léonard GUTLEBEN reprend la parole, en sa qualité cette fois de nouveau président de l'association foncière d'EGUISHEIM.

Il relate à l'assemblée la tenue d'une réunion du nouveau bureau de cet organisme, qui s'est réuni la veille.

Il signale notamment le maintien sans changement du niveau de la cotisation, à hauteur de 19,00 € / ha.

Du point de vue des travaux envisagés, l'un des chantiers programmé porte sur la rénovation d'un virage, lieu-dit NIEDERWALDAECKER, proche du ban communal de la commune voisine de HERRLISHEIM-PRES-COLMAR et de la gravière HOLCIM, et qui présente de grosses ornières.

Le bureau entend également s'atteler à l'entretien de plusieurs ponts du secteur Plaine du ban communal, sous lesquels il conviendrait de résorber l'accumulation excessive de sédiments, qui favorise des débordements récurrents signalés.

S'il est prêt à faire participer financièrement l'association foncière à une telle initiative, elle ne saurait toutefois être maintenue en totalité à sa charge, estime-t-il, invitant la commune à y participer, et annonçant ainsi avoir l'intention de faire réaliser des

estimations financières des interventions nécessaires, qui pourront être débattues lors de la prochaine discussion budgétaire.

Il s'adresse d'autre part aux représentants communaux au sein du syndicat mixte de la Lauch, les invitant à relayer également au sein de cette instance de tels besoins locaux relevés, portant tant sur le linéaire du Landgraben que sur celui du Malsbach (le long duquel les travaux de renforcement ponctuel d'une berge, réalisés en 2020, seraient par ailleurs à étendre davantage).

Comité consultatif Forêt

Reprenant la parole après sa présentation du budget forestier 2021, M. Marc NOEHRINGER signale la signature récente d'un arrêté municipal de fermeture de la forêt communale au public, par suite des très fortes précipitations neigeuses récentes, ayant causé des dégâts très conséquents, rendant toute promenade en forêt particulièrement dangereuse.

Il annonce avoir placardé ledit arrêté aux principales entrées de la forêt, l'information étant par ailleurs déjà diffusée via la page Facebook de la commune.

Dans le contexte restrictif actuel en termes de déplacements, pour les raisons sanitaires connues de tous, Mme Eliane WARTH regrette pour sa part que la forêt communale, proche réservoir de nature pour les habitants d'EGUISHEIM, soit à présent également interdite d'accès à la population jusqu'à nouvel ordre – ce à quoi la dangerosité manifeste actuelle ne permet pas de déroger, comme il lui est confirmé.

Répondant en cela à une interrogation de M. Christian BEYER, M. NOEHRINGER répond qu'il ne devrait guère y avoir d'incidence sur la chasse en forêt pour ce motif, seule une dernière petite battue étant programmée le 1^{er} février, avant la clôture de la chasse pour la saison, dès le lendemain.

M. NOEHRINGER rappelle, par ailleurs, au Conseil la mise à disposition de l'Institut National pour la Recherche Agronomique de NANCY d'une partie d'une parcelle forestière dans laquelle est menée une expérimentation de régénération naturelle.

L'évolution normale de cette expérimentation ne nécessite désormais plus autant d'interventions et de présence sur site que par le passé, ce qui conduit cet organisme à envisager d'en confier dorénavant l'entretien à l'O.N.F. Avant cela, une rencontre est cependant à prévoir, la prochaine sortie annuelle en forêt du Conseil municipal pourrait en offrir l'occasion.

Son intervention se clôture par le choix d'une date de la prochaine réunion du Comité consultatif communal de la chasse, fixée au 18 février prochain, à 14h00.

Communications diverses

- M. Yves SCHOEBEL, évoquant une prochaine rencontre informelle programmée entre le Conseil municipal et un groupe de citoyens réuni autour de M. Henri GSELL, relaie à l'assemblée une suggestion de leur part, selon laquelle il ne serait pas indispensable que tous les élus soient présents à cette réunion. Mme Régine SORG, rejointe en cela par Mme Véronique VEREECKE, s'en étonne. Il est donc convenu que chaque élu qui le souhaiterait demeurera libre de participer à cette rencontre, à laquelle tous seront les bienvenus.
- La commune sera inspectée, courant 2021, successivement par le jury national de fleurissement de l'Association nationale des villes et villages fleuris (label "4 fleurs") et par l'Association des plus beaux Villages de France.
- M. Marc NOEHRINGER s'enquiert des modalités d'accès, pour les conseillers municipaux, à la porte arrière de la mairie, équipée tout récemment d'un barillet à badge de type R.F.I.D., qui en effet modifiera certaines habitudes et nécessitera peut-être un équipement complémentaire (gâche électrique, visiophone...), que ce soit à cet accès secondaire ou à la porte principale du bâtiment.
- M. Patrick HAMELIN relaie au Conseil les remerciements exprimés par des riverains de la rue des Vendangeurs, satisfaits de la rénovation récente des luminaires de cette voie par des modèles à LED. Cette intervention offre l'occasion à M. André MERCIER de signaler que le syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin, qui a contribué au financement de cette opération, dispose encore de crédits à cette fin, invitant ainsi ses collègues élus, en cette période pré-budgétaire, à réfléchir à l'éventualité de mener à bien une nouvelle opération similaire en 2021.
- M. le Maire annonce avoir participé, la veille, à une réunion concernant l'organisation du marathon solidaire de COLMAR, programmé le 12 septembre 2021. Parmi les nouveautés, les chèques aux associations caritatives locales seront remplacés dès cette édition par le financement de formations aux premiers secours, pour les bénévoles du marathon mais aussi les habitants, jeunes et adultes. Les séances se feront sur inscription. Autre différence par rapport aux années précédentes : afin de faciliter l'organisation de l'épreuve, seuls deux relais subsisteront, contre quatre précédemment.
- Enfin, les conseillers municipaux se voient remettre un trombinoscope des services actualisé, l'équipe technique ayant été renforcée, mi-janvier, par un nouvel arrivant, en la personne de M. Arnaud XOLIN, adjoint technique, comme le signale M. Léonard GUTLEBEN.

*Puis, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant à prendre la parole,
M. le Maire clôt la séance à 22h40.*

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

POINT 2 : Affaires forestières

POINT 3 : Ouverture anticipée de crédits d'investissement

POINT 4 : Compétence Mobilité

POINT 5 : Rapport annuel 2019 – syndicat intercommunal des eaux de la Plaine de l'III

POINT 6 : Litige en cours rue des Merles – perspectives concernant l'éventualité d'un accord transactionnel

POINT 7 : Compte-rendu des travaux de comités consultatifs et de délégués au sein de structures intercommunales

Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations adoptées
par le Conseil municipal le 27 janvier 2021, numérotées de 1 à 7.

**SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Nom, Prénom, Fonction	Absent ou Représenté	Signature
M. Claude CENTLIVRE, Maire		
M. Denis KUSTER, 1 ^{er} Adjoint		
Mme Hélène ZOUINKA, 2 ^{ème} Adjointe		
M. Patrick HAMELIN, 3 ^{ème} Adjoint		
Mme Véronique VEREECKE, 4 ^{ème} Adjointe		
M. Léonard GUTLEBEN, 5 ^{ème} Adjoint		
M. Jean-Luc HERZOG		
M. Marc NOEHRINGER		
M. Yves SCHOEBEL		
Mme Marie-Pascale STOESSLE		
M. André MERCIER		
Mme Delphine ZIMMERMANN	<i>Procuration à Mme Hélène ZOUINKA</i>	
M. Jean-François IMHOFF		
Mme Carmen REBOREDO		
Mme Régine SORG		
Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK		
Mme Eliane WARTH		
M. Christian BEYER		
Mme Alexandra WEBER-HINZ		